Association **V**ie **E**nvironnement **R**espect **N**ature

Agrément de protection de l'Environnement sur l'Eure et Loir
Arrêté préfectoral DU25 juin 2018 N° DDT-SCREB-PN2018-017
Membre de FNE Centre-Val de Loire
http://www.avern.fr; fraule@wanadoo.fr

Vernouillet, le 14 décembre 2018

Objet : Enquête publique Aménagement de la RN 154 au sud de Dreux

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'AVERN ayant un agrément de protection de l'Environnement sur l'Eure et Loir peut agir sur l'ensemble du département. Cette association est membre de FNE Centre Val de Loire, la présidente de l'AVERN en est vice-présidente. Les objectifs de l'AVERN sont d'informer, sensibiliser, former et agir pour le **respect du vivant, de l'environnement et de la nature et du bien-être des habitants.** Il nous parait important de préciser que notre association en 2018 compte 418 adhérents à jour de leur cotisation, dont beaucoup, y compris moi-même, empruntent régulièrement la RN154 pour aller à Chartres ou Orléans. Nous siégeons dans plusieurs commissions départementales et régionales. Notre site et la plaquette jointe donnent plus de renseignements sur les activités de notre association.

Nous avons pris connaissance des documents mis à disposition du public et nous en avons discuté en conseil d'administration et de plus avons organisé une réunion publique le 7 décembre dernier pour informer les habitants disponibles en cette soirée de grande activité sociale et culturelle par ailleurs : Téléthon (Vernouillet) et Ouverture des 'Flambarts' (Dreux).

En ce qui concerne l'AVERN, nous **nous réjouissons de certaines avancées prévues dans le projet** et particulièrement des ''*mesures d'accompagnement telles que la construction d'une* ***protection phonique****, la création d'un* ***dispositif d'assainissement*** (qui) *permettront de répondre aux préoccupations de pollution sonore et environnementale, de protection des nappes d'eau souterraines ainsi que la prise en compte du* ***corridor « grande faune''****.*

L'aménagement ***''de la section courante entre Marville-Moutiers-brûlé et le sud de DREUX*** *(La chaussée sera plus large de 2,8 m (hors fossé d'assainissement) de chaque côté. P 111*) ***avec une bande médiane équipée*** *(BME), une bande d'arrêt d'urgence* (BAU)'' ***est également apprécié.*** Par contre le terme 'Bande médiane équipée' (BME) n'est pas claire pour le public et nous aurions aimé avoir plus de précision.
Cet aménagement de la ''*section courante entre Marville-Moutiers-Brûlé et le sud de DREUX*' aurait dû être réalisé bien plus tôt ce qui aurait permis peut-être d'éviter certains accidents dus à des dépassements, certes intempestifs, qui pour autant ne seront pas réglés puisque la bande Chartres-Dreux de la section reste en 1x1 voie, ce qui ne nous satisfait pas.

Les **raisons pour lesquelles le (vieux) projet, inscrit au contrat de plan État-Région 2000-2006, n'a pu être réalisé avant 2018**, telles qu'expliquées p 9 du dossier présenté, **nous paraissent fallacieuses.** Dans le cas où il y aurait une **autoroute avec un grand contournement de Dreux-Vernouillet** partant de la RN 12 vers la RN154 à partir de Marville-Moutiers-Brûlé, comme l'avait remarqué dans un premier temps l'AE, il devrait y avoir **bien moins de véhicules** en provenance de la RD 828 ce qui est confirmé **p 86** ***4.2.1.6*** *Trafic / mobilité* (2/3 en moins) **Alors pourquoi prévoir un 2e giratoire, à une cinquantaine de mètres du 1e ,** ce qui ne manquera pas de causer **plus d'encombrements au niveau du 2e giratoire ?**

Ce giratoire en direction de Paris est inutile : Pourquoi les véhicules arrivant de la RN 12 par la RD 828 retourneraient-ils vers la 12 ? **P** ***87*** *L'adaptation du dispositif d'échanges entre la RD 828 et la RN 154 serait amélioré,* cela est étonnant puisqu'actuellement les véhicules n'empruntent pas le giratoire existant mais empruntent la bretelle vers Chartres. Nous relevons (**p67) que ''*le taux d'accidents sur la* RD 828 *s'élève à 11* ; *il est supérieur au taux national (10,4). Ce résultat confirme que cette portion de la RD 828''**

AVERN Siège social : 41 rue Henri Dupont 28500 Vernouillet fraule@wanadoo.fr Tél : 02 37 46 71 97
http://www.avern.fr

*est très légèrement plus 'accidentogène' que la moyenne nationale. C*es chiffres sont indiscutables hélas mais **pourquoi ne pas avoir réalisé une 2x2 voies en continu sur cette portion (Vernouillet) :** là il fallait agir et prévenir à temps en empêchant les permis de construire de se réaliser en rétrécissant les voies.

Il est écrit **P 17** *''Le projet permettra une amélioration globale des flux de circulation et une diminution du risque d'accident'', et **P 18** ''Le confort de circulation sera ainsi amélioré ce qui fluidifiera le trafic et donc les conditions de circulation.''* Nous pensons au contraire que **ce 2e giratoire ne facilitera ni la fluidité, ni la sécurité, à moins qu'il soit prouvé que les ralentissements et bouchons améliorent la fluidité et la sécurité !** A ce sujet les raisons évoquées dans le document ne nous convainquent pas.

P18 nous relevons *aussi : ''Ceci a donc un **impact positif sur la socio-économie puisque la ZAC Porte Sud sera plus aisément accessible, tout comme les commerces au nord de la zone (le centre commercial Hyper U et le Buffalo Grill**).''* Nous aimerions une justification des retombées économiques du projet pour Buffalo Grill et Hyper U accessibles à toute personne si le signalement et la renommée sont là!...
L'accès à la ZI ainsi qu'au laboratoire Léo, à partir du rond-point existant, causant des ralentissements et des points de rencontre préjudiciables, qui existeront toujours dans le projet qui nous est proposé : nous pensons qu'une bretelle d'accès en venant de Chartres serait suffisante et pour les autres véhicules venant de Paris ou de la RD 828 il suffirait de se servir des autres entrées déjà prévues en les aménageant. **L'actuel giratoire ''mal dessiné » selon M. DE SORAS, pendant le DP sur le projet autoroutier, gagnerait à être revu, les accès vers Dreux et Paris redessinés et agrandis.**

Il est bien reconnu et répété **p. 86** *''Ultérieurement, ces phénomènes de congestion et saturation vont tendre à diminuer notamment en raison de la mise en œuvre du projet d'aménagement à 2x2 voies de la RN 154 et de la RN12 en 2025 au plus tôt, qui concerne notamment la partie au sud du projet objet de la présente étude. La mise en service de cette infrastructure permet de capter **deux tiers des trafics présents dans le périmètre**.''* Alors pourquoi cet empressement à réaliser entièrement **le projet, inscrit au contrat de plan État-Région 2000 – 2006 pour 8,5 M d'€, pourquoi ne pas faire ce qui est urgent seulement, ne dépenser que ce qui est nécessaire et éviter la construction du 2e giratoire ? Intégrer les circulations douces dans le projet pour soulager les collectivités…modifier ce 'vieux' projet pour le conformer aux exigences actuelles : diminuer le trafic routier et donc les émissions de GES (Grenelle)**

Les usagers réguliers ont pu constater que **les problèmes arrivent aux heures de pointe, matin et soir**. Si l'on prend la RN154 aux autres heures de la journée la congestion n'existe pas et la circulation est fluide, la sécurité assurée (Voir d'ailleurs p3/29 de **l'Etude de trafic**). Il est donc urgent de se pencher sur les causes de ces ***''phénomènes de congestion récurrents lors des périodes de pointe du matin et du soir.*** *Pour nous cela est dû aux '' **politiques menées tant sur le plan national qu'à l'échelle des collectivités (qui) ont massivement encouragé les gens à s'installer loin de centre villes là où le terrain est moins cher, tout en faisant passer le message que pour décrocher un emploi il fallait être prêt à prendre sa voiture*** (**PERRET économiste**) et voilà pourquoi tant de gens sont venus s'installer à Dreux et Vernouillet, villes qui 'construisent'…

Dans un contexte de dérèglements climatiques et pour enfin **passer à une transition écologique, ''juste, équitable et démocratique''** (Président Macron), il serait urgent d'aider la population et donc les automobilistes que nous sommes tous et toutes, ou presque, à **changer de mode de vie, de mode déplacement**, **comme le préconise l'économiste Bernard PERRET**, que je me permets de citer, et ce que l'AVERN n'a pas cessé de répéter lors du DP en 2009 : *''intégrer le périmètre du déplacement dans les **stratégies'' des entreprises**(…) la planification des horaires l'incitation au télétravail, le covoiturage..''* En matière de réduction des GES ***''il est impératif d'intégrer la question au titre des objectifs prioritaires dans toutes les politiques publiques.*** Ne dites pas que tout cela ne dépend pas de vous. J'aimerais **en conclusion m'adresser aux décideurs et auteurs de ce projet**, car justement, tout est lié : ***''nous sommes dans un processus de transformation globale, à la fois technique, organisationnelle, sociale, culturelle***.'' Il vous faut être cohérents et ne pas oublier que ***le carbone que nous émettons aujourd'hui pèsera lourd sur les épaules de nos enfants*** *(*PERRET) alors **dépensons l'argent (notre argent) autrement**.

Pour résumer notre position nous sommes **POUR L'AMELIORATION DE LA SECTION DREUX SUD MARVILLE-MOUTIERS-BRULE MAIS nous demandons d'EVITER LA CREATION D'UN 2e GIRATOIRE.**